



LES CONGÉS PAYÉS EN ANNÉE INCOMPLÈTE

Mardi 18 Mai 2021 à 19h30

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

→ Qu'est ce qu'un CDI en année complète?

C'est lorsque l'assistant maternel accueille un enfant pendant 47 semaines par an. L'enfant est accueilli 47 semaines et le salarié bénéficie de 5 semaines de repos rémunérés. Le salaire de l'assistante maternelle est alors calculé sur 52 semaines.

→ Qu'est ce qu'un CDI en année incomplète?

C'est lorsque l'assistant maternel accueille l'enfant moins de 47 semaines par an, soit parce que l'employeur n'a pas les mêmes semaines de congés que lui, soit parce qu'il a des semaines de congés supplémentaires. Le salaire est alors calculé sur 46 semaines ou moins.

→ Quand signer un CDD? Le seul motif de recours à ce type de contrat est le remplacement d'un assistant maternel employé en contrat de travail à durée indéterminée.

COMMENT SE CALCULE LE SALAIRE EN ANNÉE INCOMPLÈTE?

Quelque soit le type de contrat, le salaire de l'assistante maternelle doit être mensualisé, c'est-à-dire calculé sur la base de 12 mois, à compter du premier jour travaillé.

Dans le cas d'une année incomplète, le salaire est calculé comme suit:

(Taux horaire x nombre d'heures de travail par semaine x semaines programmées*) / 12 mois

*Semaines programmées = semaines de travail (hors congés de l'assistant maternelle et absence de l'enfant pour raisons parentales)

EXEMPLE

Une famille a besoin d'un assistant maternel **30h par semaine**, ils définissent un taux horaire de **3,8€ net** (attention, le salaire brut doit apparaître sur le contrat de travail).

L'assistant maternel a droit à 5 semaines de congés dans l'année. Cette famille a **8 semaines de congés**, il se mettent d'accord pour prendre 5 semaines en même temps que leur employé mais souhaitent garder leur enfant les 3 semaines supplémentaires: Il y aura donc 8 semaines non travaillées par l'assistant maternel.

On contractualisera donc sur $52 - 8 = 44$ semaines travaillées.

Le calcul du salaire se fera donc ainsi:

$(3,80€ \times 30h \text{ de travail par semaine} \times 44 \text{ semaines}) / 12 \text{ mois} = 418€ \text{ net par mois, hors congés payés.}$

COMMENT CELA SE PASSE T-IL POUR LES CONGÉS PAYÉS?

Lors du calcul de la mensualisation, nous avons bien prévu les 5 semaines de repos obligatoires de l'assistant maternel, mais aucun paiement de congés payés n'a été inclus dans ce salaire.

Aussi, chaque année, à la fin de la période de référence allant du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante, il est indispensable de calculer le montant de l'indemnité de congés payés de l'assistant maternel afin de les lui rémunérer.

Ainsi, dans notre exemple, si le contrat commence le 1er janvier 2021, la famille calculera le montant des congés payés acquis sur la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2021 en date du 31 mai 2021.

Le montant de ces congés seront payés sur l'année de référence suivante, soit entre le 1^{er} juin 21 et le 31 mai 2022.

1er janvier 2021

31 mai 2021: calcul
du montant des CP

31 mai 2022

Acquisition des congés

Période de paiement des CP

COMMENT CALCULE T-ON LE MONTANT DES CONGES PAYES?

L'employeur est tenu de comparer la règle du maintien de salaire et la règle du dixième (10%) et d'appliquer la règle la plus favorable au salarié.

La règle du dixième (10%)

L'indemnité de congés payés est égale à 10% de tous les salaires net perçus pendant la période de référence (du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours).

Sont considérés comme des salaires: la mensualisation, les congés payés de l'année précédente et les heures complémentaires ou majorées. Pendant les périodes de chômage partiel, il faut prendre le salaire qui aurait dû être versé habituellement (soit le salaire mensualisé), cela s'appelle la reconstitution du salaire.

EXEMPLE

janvier		février		Mars		Avril		Mai	
1 V		1 L	10h	1 L	10h	1 J	10h	1 S	
2 S		2 M	10h	2 M	10h	2 V		2 D	
3 D		3 Me		3 Me		3 S		3 L	10h
4 L	10h	4 J	10h	4 J	10h	4 D		4 M	10h
5 M	10h	5 V		5 V		5 L	10h	5 Me	
6 Me		6 S		6 S		6 M	10h	6 J	10h
7 J	10h	7 D		7 D		7 Me		7 V	
8 V		8 L	10h	8 L	10h	8 J	10h	8 S	
9 S		9 M	10h	9 M	10h	9 V		9 D	
10 D		10 Me		10 Me		10 S		10 L	10h
11 L	10h	11 J	10h	11 J	10h	11 D		11 M	10h
12 M	10h	12 V		12 V	10h	12 L	10h	12 Me	
13 Me		13 S		13 S		13 M	10h	13 J	10h
14 J	10h	14 D		14 D		14 Me		14 V	
15 V		15 L	10h	15 L	10h	15 J	10h	15 S	
16 S		16 M	10h	16 M	10h	16 V		16 D	
17 D		17 Me		17 Me		17 S		17 L	10h
18 L	10h	18 J	10h	18 J	10h	18 D		18 M	10h
19 M	10h	19 V		19 V		19 L	semaine de congés AM	19 Me	
20 Me		20 S		20 S		20 M		20 J	10h
21 J	10h	21 D		21 D		21 Me		21 V	
22 V		22 L	Semaine de congés parents	22 L	10h	22 J	22 S		
23 S		23 M		23 M	10h	23 V	23 D		
24 D		24 Me		24 Me		24 S	24 L	10h	
25 L	10h	25 J	25 J	10h	25 D	25 M	10h		
26 M	10h	26 V	26 V	10h	26 L	10h	26 Me		
27 Me		27 S		27 S		27 M	10h	27 J	10h
28 J	10h	28 D		28 D		28 Me		28 V	
29 V				29 L	10h	29 J	10h	29 S	
30 S				30 M	10h	30 V		30 D	
31 D				31 Me				31 L	10h
Salaire du mois	418 €		418 €		418 € + (20hx3,80€)= 494€		418 €		418 €

Méthode des
10%

Janv. 418 €

Févr. 418 €

Mars 494 €

Avril 418 €

Mai 418 €

Total: 2166€
X 10%

Soit 216,6€
d'indemnité
de congés
payés pour la
période du 1^{er}
janvier au 31
mai 2021

La règle du maintien de salaire

Cette règle demande de calculer le nombre de jours de congés payés acquis sur la période de référence:

L'indemnité de congés payés sera alors égale à la rémunération que la salariée aurait perçu pour une durée d'accueil égale à celle du congé payé, hors indemnités (entretien, nourriture...).

COMMENT CALCULE T-ON LE NOMBRE DE JOURS DE CP ACQUIS?

Pour la détermination du nombre de jours de congés payés, sont assimilés à du travail effectif: les périodes de congés payés de l'année précédente, les congés pour événements personnels, les jours fériés chômés, les périodes de chômage partiel, les congés de maternité et d'adoption, les arrêts pour cause d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Les arrêts maladie et les congés sans solde n'ouvrent pas droit à congés payés.

Détermination du nombre de congés payés acquis: 2 méthodes en année incomplète!

- **La méthode en semaines:** Le salarié acquiert 2,5 jours ouvrables* de congés payés toutes les 4 semaines de travail effectif.

*Par jour ouvrable, on entend tous les jours de la semaine sauf le dimanche et les jours fériés

- **La méthode en jours** s'applique lorsque la période de référence d'acquisition des CP (du 1er juin N-1 au 31 mai N) n'est pas entièrement travaillée, ou lorsqu'il y a des semaines non pleinement travaillées sur la période.

Le nombre de jours de congés payés est fonction du nombre de jours travaillés par le salarié sur la semaine.

Tableau des équivalences en jours

Nombre de jours de travail par semaine du salarié	Formule pour calculer le nombre de jours ouvrant droit à 2,5 jours ouvrables de CP	Nombre de jours ouvrant droit à 2,5 jours ouvrables de CP*
6 jours	6 jours de travail par semaine x 4 semaines	24 jours
5 jours	5 jours de travail par semaine x 4 semaines	20 jours
4 jours	4 jours de travail par semaine x 4 semaines	16 jours
3 jours	3 jours de travail par semaine x 4 semaines	12 jours
2 jours	2 jours de travail par semaine x 4 semaines	8 jours
1 jour	1 jour de travail par semaine x 4 semaines	4 jours

Dans notre exemple, l'assistante maternelle travaille 3 jours par semaine, elle devra donc acquérir 2,5 jours ouvrables tous les 12 jours de travail. Attention: le nombre de jours de congés payés ne peut pas être supérieur à 30 jours par année de référence!

janvier		février		Mars		Avril		Mai	
1 V		1 L	10h	1 L	10h	1 J	10h	1 S	
2 S		2 M	10h	2 M	10h	2 V		2 D	
3 D		3 Me		3 Me		3 S		3 L	10h
4 L	10h	4 J	10h	4 J	10h	4 D		4 M	10h
5 M	10h	5 V		5 V		5 L	10h	5 Me	
6 Me		6 S		6 S		6 M	10h	6 J	10h
7 J	10h	7 D		7 D		7 Me		7 V	
8 V		8 L	10h	8 L	10h	8 J	10h	8 S	
9 S		9 M	10h	9 M	10h	9 V		9 D	
10 D		10 Me		10 Me		10 S		10 L	10h
11 L	10h	11 J	10h	11 J	10h	11 D		11 M	10h
12 M	10h	12 V		12 V	10h	12 L	10h	12 Me	
13 Me		13 S		13 S		13 M	10h	13 J	10h
14 J	10h	14 D		14 D		14 Me		14 V	
15 V		15 L	10h	15 L	10h	15 J	10h	15 S	
16 S		16 M	10h	16 M	10h	16 V		16 D	
17 D		17 Me		17 Me		17 S		17 L	10h
18 L	10h	18 J	10h	18 J	10h	18 D		18 M	10h
19 M	10h	19 V		19 V		19 L	semaine de congés AM	19 Me	
20 Me		20 S		20 S		20 M		20 J	10h
21 J	10h	21 D		21 D		21 Me		21 V	
22 V		22 L	Semaine de congés parents	22 L	10h	22 J		22 S	
23 S		23 M		23 M	10h	23 V		23 D	
24 D		24 Me		24 Me		24 S		24 L	10h
25 L	10h	25 J		25 J	10h	25 D		25 M	10h
26 M	10h	26 V		26 V	10h	26 L	10h	26 Me	
27 Me		27 S		27 S		27 M	10h	27 J	10h
28 J	10h	28 D		28 D		28 Me		28 V	
29 V				29 L	10h	29 J	10h	29 S	
30 S				30 M	10h	30 V		30 D	
31 D				31 Me				31 L	10h
Salaire du mois	418 €		418 €		418 € + (20h x 3,80€) = 494€		418 €		418 €

Méthode en jours

Janv. 12 j
 Févr. 9 j
 Mars 16 j
 Avril 10 j
 Mai 13 j

Total
 60 j / 12 j
 = 5 périodes
 x 2,5 jours
 = 12,5 jours
 Arrondis à 13
 jours ouvrables
 acquis

Calcul de l'indemnité de congés payés en maintien de salaire

Dans notre exemple, si l'assistante maternelle devait poser 13 jours de congés payés, cela correspondrait à 70h de travail: l'indemnité de congés payés serait donc égale à:

70h x 3,80€ (taux horaire de l'assistante maternelle)

soit 266€

CP1 : 1er jour d'absence	L	10h
CP 2	M	10h
CP3	Me	
CP4	J	10h
CP5	V	
CP6	S	
CP7	L	10h
CP8	M	10h
CP9	Me	
CP10	J	10h
CP11	V	
CP12	S	
CP13	L	10h
Total d'heures de CP		70h

Conclusion de notre exemple

- Indemnité de congés payés avec la règle du dixième (10%)
216,60€
- Indemnité de congés payés avec la règle du maintien de salaire
266€

La règle du maintien de salaire est donc ici plus favorable à l'assistante maternelle, c'est donc cette somme qui doit être versée au titre des congés payés.

QUAND L'EMPLOYEUR PAYE T-IL CETTE INDEMNITE?

En accord des parties, précisé dans le contrat

- Soit en une seule fois au mois de juin suivant la date d'embauche

Dans notre exemple, l'indemnité de 266€ viendrait s'ajouter aux 418€ de la mensualisation de Juin 2021, le parent déclarerait alors 13 jours de CP ce mois-ci sur Pajemploi.

- Soit lors de la prise principale des congés

Dans notre exemple, si l'assistante maternelle prend 3 semaines de congés en Aout, alors, l'indemnité de 266€ viendrait s'ajouter aux 418€ de la mensualisation d'Aout, le parent déclarerait alors 13 jours de CP ce mois-ci sur Pajemploi.

- **Soit au fur et à mesure de la prise des congés** (dans la limite des congés acquis)

Dans notre exemple, un jour de congés rapporte : $266\text{€} / 13 \text{ jours} = 20,5\text{€}$. Donc les 13 premiers jours ouvrables de départ en congés payés de l'assistante maternelle lui seront payés 20,5€ en plus de sa mensualisation. Le parent déclarera sur le mois en concerné le nombre de congés payés rémunérés.

- **Soit par 12e chaque mois à compter du 1er juin suivant la date d'embauche:** il s'agit de payer 1/12ème du montant de l'indemnité chaque mois à partir du mois de juin qui suit le début du contrat et jusqu'au 31 mai de l'année suivante.

Dans notre exemple, le parent payerait $266\text{€} / 12 = 22,16\text{€}$ par mois en plus de la mensualisation à compter de juin 2021 et jusqu'au 31 mai 2022. Il déclarerait 13 jours de CP/12 mois = 1,08 arrondi à 2 jours de Cp chaque mois sur le bulletin Pajemploi.

QUESTIONS DIVERSES



12 rue Notre Dame
31370 RIEUMES
05 61 91 94 96
accueil@cc-coeurdegaronne.fr

www.cc-coeurdegaronne.fr